



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 9 novembre 2021

Congrès annuel de santésuisse

Initiative sur les soins: faits, chiffres et incidence sur les primes

Le congrès annuel de santésuisse a réuni d'éminents intervenants autour d'un débat sur les soins en Suisse. S'agissant des salaires, des ressources et des possibilités de formation, la situation est bien moins dramatique que ce qu'affirment les syndicats. En revanche, les revendications formulées par ces derniers dans le cadre de l'initiative sur les soins auraient des répercussions notables à moyen terme. Le contre-projet adopté par le Parlement est une alternative pondérée qui reprend de nombreuses demandes en faveur des soins. De plus, il peut être mis en œuvre plus rapidement sans efforts démesurés.

Le président de santésuisse Heinz Brand, la conseillère nationale Isabelle Moret, le directeur suppléant de l'OFSP Thomas Christen ainsi que le scientifique Boris Kaiser ont mis en lumière les avantages et les inconvénients de l'initiative sur les soins. Les intervenants ont souligné que la situation des soins est bien meilleure que ce qu'affirment les syndicats.

Ainsi, en comparaison nationale, les salaires se situent dans la moyenne suisse consolidée. Selon l'étude présentée par Boris Kaiser de B.S.S., la moitié du personnel soignant gagne plus de 7300 francs par mois. D'autres indicateurs contrastent également avec l'image parfois esquissée de l'urgence dans les soins: le nombre de soignants par lit est aujourd'hui nettement plus élevé qu'il y a dix ans dans les hôpitaux et les EMS. Il est également intéressant de constater que les soignants quittent un peu plus rarement leur profession que les sages-femmes ou les assistantes médicales par exemple.

Isabelle Moret, présidente de H+ Les Hôpitaux de Suisse, rappelle que les salaires relèvent de négociations entre les partenaires sociaux. Le contre-projet indirect amène déjà une amélioration des conditions dans le domaine des soins. Il est particulièrement important de former davantage de personnel et d'instaurer des conditions de travail plus régulières et planifiables, surtout pour les femmes, afin de leur permettre de mieux concilier vie de famille et travail.

Thomas Christen, directeur suppléant de l'OFSP, renvoie lui aussi au contre-projet indirect qui vise à former davantage de personnel soignant. Par ailleurs, il vaut toujours mieux privilégier une loi bien ficelée qu'une réglementation au niveau constitutionnel du droit du travail. Car plusieurs années sont généralement nécessaires pour mettre en œuvre un article constitutionnel de cette portée.

Lorsqu'une proposition de loi importante pour la politique de santé est soumise au vote, santésuisse se mobilise pour donner un éclairage sur les faits, les chiffres et l'incidence sur les primes. Le congrès a donc été l'occasion pour l'association de présenter son expertise afin de contribuer à élargir le débat. Etant donné que l'initiative sur les soins aura des répercussions sur les primes, l'association des assureurs-maladie recommande de la rejeter, ce qui ouvrira la voie à la mise en œuvre du compromis élaboré sous la forme du contre-projet.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Kaempf Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / portable 079 874 85 47

christophe.kaempf@santesuisse.ch

Vous pouvez consulter ce communiqué ainsi que les résultats de l'étude présentés sur Internet à l'adresse: www.santesuisse.ch